

Une convention de coopération décentralisée a été signée entre le [DEPARTEMENT DE L'ISERE](#) / T : 04.76.00.34.01 et l'Arménie, représentées par Jean-Pierre Barbier et Gnel Sanosvan le 8 novembre. Le partenariat a été initié en 2004 et se prolongera sur la période 2019 2021. Dialogues et échanges institutionnels seront renforcés. Il porte également sur le tourisme, l'apprentissage du français, la promotion de francophonie, l'amélioration des soins et de leur accès. Le coût s'élève à 633.442 € dont 285.500 € pris en charge par le département.